

au Corps législatif de 1869 à 1870, né à Paris, le 10 octobre 1805, mort au château d'Orsonville (Seine-et-Oise), le 27 septembre 1883, appartenant à l'armée. Maire de Saint-Julien-de-Mailloc, il fut nommé, le 7 janvier 1860, en remplacement de M. Renée, décédé, député au Corps législatif par la 3^e circonscription du Calvados, avec 15,424 voix (18,612 votants, 32,041 inscrits), contre MM. Target 2,263 voix, et Le Métayer 325. Il avait eu l'appui du gouvernement. M. de Colbert-Chabannais fit partie de la majorité dynastique, et fut réélu comme candidat officiel : le 4 juin 1863, par 18,893 voix (24,568 votants, 34,978 inscrits), contre 5,622 à M. de Witt; et le 24 mai 1869, par 16,315 voix (26,195 votants, 34,663 inscrits), contre MM. de Witt 3,750, Desseaux 1,936, Le Métayer 1,721 et Target 1,421. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse. Rentré dans la vie privée après le 4 septembre 1870, M. de Colbert-Chabannais fit, aux élections sénatoriales de 1876, comme candidat bonapartiste, une tentative infructueuse dans le Calvados.

COLBERT DE MAULEVRIER (EDOUARD-CHARLES-VICTORNIEN, COMTE DE), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 24 décembre 1758, mort à Paris, le 2 février 1820, descendant du comte de Maulevrier, lieutenant-général des armées du roi, l'un des frères du grand Colbert. Il servit dans la marine française, prit part à la guerre d'Amérique, devint capitaine de vaisseau en 1791, émigra en 1792, et se trouva à l'affaire de Quiberon. En 1796, il passa en Amérique où il resta jusqu'au Consulat. La Restauration le fit capitaine des gardes du pavillon amiral (1814). Retiré avec le grade de contre-amiral à Montboissier (Eure-Loir), où il était propriétaire, il fut élu, le 22 août 1815, au collège de département, député d'Eure-et-Loir, par 85 voix sur 158 votants et 244 inscrits, et fit partie de la majorité de la Chambre introuvable. Il proposa, dans la session, de s'occuper d'une nouvelle rédaction des articles de nos différents codes, qui fût « en harmonie avec le gouvernement existant ». Le comte de Colbert-Maulevrier n'appartint pas à d'autres législatures. Il avait épousé en 1803, Mlle de Montboissier, petite fille de Malherbes.

COLBERT-LAPLACE (PIERRE-LOUIS-JEAN-BAPTISTE, COMTE DE), député de 1876 à 1889, né à Paris, le 6 août 1843, est le fils du marquis Napoléon-Joseph de Colbert-Chabannais (*V. p. haut*) et le petit-fils du savant Laplace. Pour rappeler cette illustre descendance, il sollicita et obtint, en 1876, l'autorisation de modifier la seconde partie de son nom et de signer dorénavant : *comte de Colbert-Laplace*. Il avait débuté de bonne heure dans la carrière diplomatique, et avait été successivement secrétaire d'ambassade à Washington et à Saint-Petersbourg, puis attaché au ministère des affaires étrangères jusqu'au 4 septembre 1870. Il avait publié deux ouvrages intitulés : l'un *Monarchie*, l'autre *Suffrage universel*. Avec l'appui du « comité national conservateur », il se présenta aux élections législatives de février 1876, et fut élu, au 2^e tour, le 5 mars, député de l'arrondissement de Lisieux, par 7,027 voix (12,652 votants, 18,543 inscrits), contre 5,516 à M. Lavalley, républicain. Au premier tour de scrutin, les voix s'étaient partagées entre M. de Colbert d'une part et MM. Lavalley, républicain, et Target, constitutionnel, de l'autre. L'appoint des voix de M. Target détermina au ballottage l'élection du candidat conservateur. M. de

Colbert-Laplace siégea dans le groupe de l'appel au peuple, soutint le gouvernement du Seize-Mai, et vota contre les 363. Candidat officiel aux élections du 14 octobre 1877, il obtint sa réélection avec 8,898 voix (14,902 votants, 18,676 inscrits), contre 5,966 à M. Duchesne-Pournet, républicain, et, après avoir repris sa place dans la minorité bonapartiste, il vota avec elle : contre les invalidations des députés de la droite, contre l'élection de M. Grévy comme président de la République, contre l'amnistie, contre l'article 7, contre l'application des lois existantes aux Congrégations, contre le rétablissement du divorce, etc. M. de Colbert-Laplace fut réélu le 21 août 1881, par 7,212 voix (13,799 votants, 18,114 inscrits), contre M. Banaston, 6,511, et ne cessa de s'associer aux votes et aux manifestations de la droite impérialiste. Il se prononça avec l'opposition, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, et refusa sa confiance aux divers ministères de gauche qui se succédèrent dans cette législature, ainsi que dans la suivante, dont il fit également partie. En effet, M. de Colbert-Laplace, porté sur la liste conservatrice du Calvados, fut élu député de ce département, le 4 octobre 1885, le 3^e sur 7, par 52,652 voix 89,064 votants, 117,207 inscrits). Après avoir voté : contre la nouvelle loi militaire, contre l'expulsion des princes, etc., il se prononça, dans la dernière session de la législature, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

COLBERT-SEIGNELAY-DE-CASTLE-HILL député à l'Assemblée constituante de 1789, né au château de Castle-Hill (Ecosse) en 1736, mort à Londres en 1813, fut envoyé en France dès son jeune âge. Appartenant à la branche catholique de la vieille famille écossaise de Cuthbert dont une branche, les Colbert, s'était fixée en France, il entra dans les ordres, obtint les abbayes de Val-Richer et de Sorèze, et bientôt la dignité de vicaire général du diocèse de Toulouse. Le 28 janvier 1781, il succéda à Champion de Cissé (*V. ce nom*), comme évêque de Rodez. Il fonda dans cette ville des conférences d'agriculture, une école d'ingénieurs, un cours d'accouchement, améliora les routes, dota Villefranche d'un quai et d'une promenade, Millau d'une esplanade et d'un lavoir, se fit remarquer par son goût pour les sciences, et devint membre de l'Académie de Montauban. Président de l'Assemblée provinciale de la Haute-Guienne, réunie à Villefranche, il fut appelé par Louis XVI aux deux assemblées des notables. Le 21 mars 1789, il fut élu par la sénéchaussée de Rodez député du clergé aux Etats-Généraux. Tout d'abord, il inclina du côté du tiers-état, se prononça pour la réunion des trois ordres, et fut un des sept évêques qui, dans la séance du 22 juin, vinrent déposer leurs pouvoirs sur le bureau de l'Assemblée nationale. « Cette démarche, dit une biographie, donna à Colbert une grande popularité, et il fut porté en triomphe, le 25 juin, dans les rues de Versailles, par le peuple qui la veille avait poursuivi de ses huées l'archevêque de Paris, de Juigné. » Il fut nommé commissaire de la salle des séances (questeur), et fit partie des comités du règlement et de l'extinction de la men-

dicté. Dans la discussion relative aux dîmes ecclésiastiques, il se prononça pour le maintien du *statu quo*. D'autre part, au nom du comité des recherches, il opina favorablement à une demande de la commune de Paris, tendant à obtenir l'autorisation de pénétrer dans le palais de Versailles pour l'instruction relative aux événements des 5 et 6 octobre. Colbert-Seignelay parla encore sur l'organisation communale et départementale, et appuya l'institution des cantons. Le projet de constitution civile du clergé le rejeta parmi les partisans de l'ancien régime : il refusa le serment, s'associa dès lors à toutes les protestations de la droite, et, après la session de la Constituante, se décida à émigrer. Il se rendit à Londres, où il passa le reste de ses jours, refusant de rentrer en France en 1802, se prononçant nettement contre le Concordat, résistant aux propositions du pape qui demandait aux évêques de se démettre de leurs sièges afin de pouvoir traiter avec le gouvernement français. — Colbert-Seignelay de Castle-Hill devint, dans l'émigration, secrétaire de Louis XVIII.

Il mourut avant le retour de Bourbons.

COLCHEN (JEAN-VICTOR, COMTE), ministre, membre du Sénat conservateur, pair en 1814, pair des Cent-Jours et pair de France, né à Metz (Moselle), le 5 novembre 1752, mort à Paris, le 21 juillet 1830, suivit la carrière administrative et débuta comme notaire, puis comme subdélégué des intendances de Pau et d'Auch; il était, au moment de la Révolution, chef de division au ministère des affaires étrangères, et, lorsque les ministères furent remplacés par des commissions exécutives, il devint ministre des Relations extérieures, du 14 ventôse an III au 15 brumaire an IV. En l'an VIII, il fut nommé préfet de la Moselle, fit partie, en l'an IX, de la commission chargée de négocier la paix d'Amiens, fut nommé (26 prairial an XII) membre de la Légion d'honneur, et (12 pluviôse an XIII) membre du Sénat conservateur.

Membre du conseil des sceaux et titres (12 mars 1808), comte de l'Empire (26 avril suivant), président de la Société des donateurs du Monte-Napoleone de Milan et de l'octroi du Rhin (23 septembre 1810), commissaire extraordinaire de la division militaire de Nancy (20 décembre 1813), M. Colchen adhéra à la déchéance de Napoléon (avril 1814), et fut nommé pair de France par Louis XVIII (4 juin 1814). Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur le choisit comme pair des Cent-Jours (2 juin 1815); l'ordonnance royale du 24 juillet 1815 l'exclut, en conséquence, de la Chambre haute, où il fut pourtant réintégré le 5 mars 1819, et où il vota constamment avec les libéraux.

COLCHEN (CLAUDE-NICOLAS-FRANÇOIS), frère cadet du précédent, député au Corps législatif de 1808 à 1815, né à Metz (Moselle), le 22 juillet 1755, mort à Paris, le 22 juin 1833, était avocat. Il entra dans la magistrature sous la Révolution, fut nommé, le 4 pluviôse an III, juge au tribunal de district de Metz, et devint, le 27 vendémiaire an IV, juge au tribunal civil du département de la Moselle. Un de ses frères ayant émigré, il dut résigner ses fonctions le 11 brumaire. Réintégré en messidor an V, il fut destitué de nouveau en fructidor. Juge au tribunal d'appel de Metz le 23 fructidor an VIII, il devint, le 6 prairial an X, commissaire du gouvernement près le même siège. Le 25 prairial an XII, Napoléon le créa membre de la Légion d'honneur. Il le fit, le 11 mars 1811 à

la réorganisation judiciaire, président de Chambrey à la cour impériale de Metz. Colchen entra au Corps législatif par le choix du Sénat en date du 13 février 1803, pour y représenter le département de la Moselle. Il resta député jusqu'en mars 1815, se rallia à la déchéance de l'empereur, et, après avoir été promu officier de la Légion d'honneur le 29 octobre 1814, se vit confirmé par la Restauration dans ses fonctions judiciaires, qu'il occupait encore en 1833, à l'époque de sa mort.

COLFAVRU (JEAN-CLAUDE), représentant à l'Assemblée législative en 1850-51, député de 1885 à 1889, né à Lyon (Rhône), le 1^{er} décembre 1820, fut admis comme boursier au lycée de sa ville natale, où il fit de bonnes études. Reçu avocat en 1845, il vint à Paris, et se mêla au mouvement démocratique. Ses opinions républicaines le firent impliquer dans les poursuites qui suivirent l'insurrection de juin 1848; il fut envoyé sur les pontons à Brest, puis interné à Belle-Ile, et bénéficia enfin d'une ordonnance de non-lieu. Il entra presque aussitôt dans la politique militante. Une élection complémentaire ayant eu lieu, le 28 avril 1850, dans le département de Saône-et-Loire, afin de remplacer six représentants du peuple condamnés pour l'affaire du 13 juin 1849, M. Colfavrut fut élu le 6^e et dernier, par 71,290 voix (120,162 votants, 154,015 inscrits), représentant à l'Assemblée législative. Il prit place à la Montagne et vota, conformément à son programme démocratique-socialiste, contre toutes les lois de répression proposées par le gouvernement et adoptées par la majorité. Il combattit de tout son pouvoir la politique de l'Élysée, et protesta contre le coup d'État de Décembre, à la mairie du 10^e arrondissement de Paris. Arrêté, il fut conduit à Mazas, puis proscrit. Il séjourna successivement en Belgique, à Londres et à Jersey, rentra en France après l'amnistie de 1859, et s'inscrivit de nouveau au barreau de Paris. Le gouvernement du 4 Septembre le nomma juge de paix du 17^e arrondissement : il exerça ces fonctions jusqu'en 1872. Sa conduite pendant le siège, comme chef du 85^e bataillon de la garde nationale, lui avait valu la décoration de la Légion d'honneur (12 février 1871). Il passa ensuite en Egypte, s'établit homme de loi au Caire, où il vécut quelques années, puis revint en France. Secrétaire du comice agricole et président de la société de secours mutuels de Pontoise, il fut porté, aux élections d'octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de Seine-et-Oise, avec MM. de Mortillet, Hubbard, Vergoin, etc. Il fut élu au second tour, le 4^e sur 9, par 56,199 voix (119,995 votants, 153,342 inscrits). M. Colfavrut s'inscrivit au groupe de la gauche radicale, et vota : le 8 février 1886, pour la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les causes de l'expédition du Tonkin ; le 27 novembre, contre le maintien de l'ambassade du Vatican, etc. En décembre de la même année, une proposition, dont il était l'auteur, et qui avait pour objet la suppression des sous-préfets (discussion du budget), entraîna la chute du cabinet Freycinet. Sa proposition avait été appuyée par MM. Raoul Duval et de Douville-Maillefeu et combattue par M. Sarrien, ministre de l'Intérieur, ainsi que par le président du Conseil. Le crédit relatif aux traitements des sous-préfets fut rejeté par 262 voix contre 249, et le ministère, le soir même du vote, donna sa démission. M. Colfavrut se trouva encore directement mêlé aux incidents parlementaires qui précédèrent le renversement

de M. Jules Grévy, président de la République. Le député de Seine-et-Oise proposa, contrairement à une motion de M. Cunéo d'Ornano, qui visait exclusivement les agissements de M. Wilson et de l'Élysée, de généraliser l'enquête parlementaire et de l'étendre « à tous les faits touchant l'administration, qui paraîtraient de nature à mériter un blâme ou une répression. » La proposition Colfavru prévalut par 264 voix contre 257. Mais à peine était-elle adoptée, qu'un nouvel incident se produisit — l'affaire Caffarell-Limouzin, — qui précipita la marche des événements. M. Colfavru vota avec les radicaux de la Chambre : le 19 novembre 1887, pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); le 31 mars 1888, pour l'urgence de la proposition de révision (chute du ministère Tirard); dans la dernière session de la législature, il s'est prononcé contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Colfavru a publié : *Le Droit commercial comparé de la France et de l'Angleterre* (1861); *le Mariage et le contrat de mariage en France, en Angleterre et aux États-Unis* (1868), etc.

COLIN (PIERRE-FRANÇOIS), représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1831 à 1839, né à Amplepuis (Rhône), le 22 juillet 1777, mort à Plainoiseau (Jura), le 15 août 1858, entra dans la magistrature sous Napoléon I^{er}. Procureur impérial à Lons-le-Saulnier, il fut, le 11 mai 1815, élu représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il reprit ses fonctions de magistrat; sous la Restauration, il fut maintenu procureur du roi à Lons-le-Saulnier le 10 juin 1818, et devint procureur du roi à Saint-Flour le 24 août 1828, et avocat général à Lyon le 10 juin 1829. Rallié au gouvernement de Juillet, il obtint de l'avancement, et fut nommé, le 6 août 1830, procureur général à Dijon. Bientôt après, il entra (5 juillet 1831) à la Chambre des députés, comme l'élu du 2^e collège du Jura (Lons-le-Saulnier), qui lui renouvela son mandat, le 21 juin 1834, par 158 voix (294 votants, 371 inscrits), contre 123 à M. Cordier, et le 4 novembre 1837, par 168 voix (333 votants, 411 inscrits). Il vota presque constamment avec la majorité ministérielle durant les diverses législatures dont il fit partie. M. Colin ne se représenta pas aux élections générales de mars 1839; le 19 septembre de cette année, il fut promu premier président à la cour de Douai, et ce fut dans ce poste qu'il termina sa carrière de magistrat. — Officier de la Légion d'honneur, le 5 février 1844.

COLIN (GUSTAVE), député de 1870 à 1880, né à Pontarlier (Doubs), le 2 avril 1814, mort à Pontarlier, le 12 novembre 1880, fut avocat, puis juge de paix à Morteau et à Pontarlier. Il donna sa démission en 1871 pour se présenter au Conseil général dans ce canton. Président de la Société de secours mutuels de Pontarlier depuis 1864, président du comice agricole depuis 1865, M. Colin présenta à l'académie de Besançon un Mémoire sur l'industrie fromagère en Franche-Comté, que cette académie couronna. Il se livra aussi à des études spéciales sur les engrais chimiques. Le 20 février 1876, M. Colin

sollicita les suffrages des électeurs de l'arrondissement de Pontarlier avec une profession de foi où il disait : « La République peut seule nous donner le calme, la tranquillité; la paix, qui nous permettront de travailler et motiveront le gouvernement à même de rembourser à la nation les dix milliards que lui a coûtés, avec deux provinces et la perte irréparable de deux cent mille de ses enfants, la cruelle folie dynastique qui a entraîné l'Empire dans la fatale guerre de 1870. » M. Colin, élu par 5,938 voix (11,203 votants, 13,626 inscrits), contre 4,666 à M. de Marnier, et 561 à M. Marulaz, siégea à la gauche modérée et fut des 363. Réélu comme tel, le 14 octobre 1877, par 6,696 voix (12,152 votants, 13,721 inscrits), contre 5,435 à M. de Marnier, il soutint la politique opportuniste et vota : le 20 janvier 1879, pour l'ordre du jour de confiance en faveur du ministre Dufaure; le 30 janvier (au Congrès) pour l'élection de M. J. Grévy comme président de la République; le 21 février, pour l'amnistie partielle; le 5 juin pour l'invalidation de l'élection de Blanqui; le 16 mars 1880, pour l'ordre du jour Devès en faveur du gouvernement se déclarant prêt à appliquer les lois existantes aux congrégations non-autorisées, etc. M. Colin mourut avant la fin de la législature.

COLLARD (JACQUES), député au Corps législatif de 1807 à 1811, né à Montigny-lès-Metz (Moselle), le 20 février 1758, mort à une date inconnue, était propriétaire à Villers-Hélon, dans le département de l'Aisne. Le 17 février 1807, le Sénat conservateur l'appela à représenter ce département au Corps législatif, d'où il sortit en 1811.

COLLARD (JEAN-HERMAN-JOSEPH), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Neufchâteau dans le Luxembourg, le 6 avril 1755, mort à une date inconnue, fut juge de paix, puis sous-préfet de Neufchâteau, dans le département nouvellement annexé qui reçut le nom « des Forêts. » Il représenta aussi ce département au Corps législatif depuis le 4 mai 1811 (décision du Sénat conservateur) jusqu'en 1815.

COLLARD DE BELLOYS (PIERRE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VII à 1806, né à Neufchâteau (Vosges), le 7 février 1752, mort à Grandvoir (Luxembourg), le 24 juillet 1843, était juge de paix à Luxembourg. Le 22 germinal an V, il fut élu, par 99 voix, député du département des Forêts au Conseil des Cinq-Cents. Favorable à la politique de Bonaparte, il fut admis, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député des Forêts au Corps législatif où il siégea jusqu'en 1806. Président du tribunal civil de Neufchâteau en l'an XI, il remplit plus tard, dans le grand duché de Luxembourg, le mandat de membre des États provinciaux (1816), puis de membre des États-Généraux (1817).

COLLAS (BERNARD-CAMILLE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Bordeaux (Gironde), le 2 mars 1810, commanda dans cette ville des navires de commerce, sur lesquels il dirigea plusieurs opérations lointaines. Après avoir beaucoup voyagé, il revint se fixer en France, peu de temps avant la révolution de février. Il fit au gouvernement provisoire de la République une opposition des plus vives dans

les journaux de la Gironde, et recueillit, lors des élections du 23 avril 1848 pour la Constituante, 39,000 suffrages conservateurs, mais ne fut pas élu. Il fut envoyé à Paris vers la même époque comme délégué de la marine, et publia, sur la marine et le commerce d'exportation, quelques travaux techniques, brochures, statistiques, etc. Le 13 mai 1849, il fut élu, représentant de la Gironde à l'Assemblée législative, le 13^e et dernier, par 66,344 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits). M. Collas siégea à droite, et vota constamment avec la majorité conservatrice : pour l'expédition romaine, pour les poursuites contre les représentants de la Montagne après l'affaire du 13 juin, pour les lois de répression sur la presse, l'enseignement, le suffrage universel, etc. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

COLLAS DE LA MOTTE (JEAN-HYACINTHE ADOLPHE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Plouguin (Finistère), le 25 août 1805, suivit la carrière militaire. Officier de cavalerie, et en même temps membre du Conseil général du Finistère, il fut élu le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 9^e sur 13, par 51,574 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits). Il siégea à droite, et vota, en toute circonstance, avec le parti conservateur et monarchiste, sans se rallier à la politique personnelle du prince-président. Il se prononça, conséquemment, pour l'expédition de Rome, pour les poursuites exercées contre plusieurs représentants après l'affaire du 13 juin, pour l'abolition de la gratuité absolue des Ecoles polytechnique et militaire, contre l'abolition de la peine de mort, pour la nouvelle loi électorale, restrictive du suffrage universel, pour la loi portant l'interdiction des clubs, pour la loi Falloux-Parieu sur l'instruction publique, etc.

COLLET-CHARMOY (CHARLES-JEAN-ALEXANDRE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Joigny (Yonne), le 23 janvier 1756, mort le 8 mai 1837, exerçait, depuis 1780, la profession d'avocat. La Révolution le fit juge au tribunal d'Auxerre, membre du Directoire de l'Yonne, commissaire du gouvernement près le tribunal du département, etc. Le 25 germinal an VII, il fut élu député de l'Yonne au Conseil des Cinq-Cents. Il y soutint la politique de Bonaparte, et entra, le 4 nivôse an VIII, au Corps législatif, par décision du Sénat conservateur, pour y représenter le département de l'Yonne. Il y siégea jusqu'en 1802.

COLLET DE MESSINE (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né le 13 mars 1741, mort à une date inconnue, était procureur-général syndic du département d'Indre-et-Loire, quand il fut élu, le 27 août 1791, député de l'Indre à l'Assemblée législative. Il siégea dans la majorité. Collet de Messine exerça encore les fonctions de membre du bureau de conciliation d'Issoudun et de juge à Bourges. Il avait fait imprimer, pendant la session de la Législative, un curieux opuscule intitulé : *Vœux de bonne année à mes collègues*, et qui débutait ainsi : « Je saisis avec empressement, messieurs et chers collègues, l'occasion du renouvellement de l'année pour vous offrir l'hommage de mon dévouement le plus fraternel. J'y joins celui des vœux ardents que forme mon cœur, pour que l'intérêt commun ne fasse plus de nous qu'une seule et même fa-

mille, ralliée sous l'étendard de la bonne intelligence et de la concorde... » Il distribuait, chemin faisant, quelques sages avis : « Pesons avec gravité de graves intérêts; soyons continuellement en garde contre les éians d'une éloquence insidieuse, ou le fanatisme d'un avis exagéré, et n'essayons point d'emporter par un bon mot et par des plaisanteries, couverts sur le champ de battements de mains indécentes, ce que nous aurions souvent beaucoup de peine à obtenir au tribunal de l'exacte justice et de la froide raison... Montrons-nous surtout moins sensibles aux applaudissements des tribunes, etc. »

COLLET DES COSTILS (JEAN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Cleux (Calvados), le 19 janvier 1740, mort à Yvetot (Seine-Inférieure), le 9 avril 1827, juge de paix à Valogues, fut élu, le 25 germinal an V, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents, avec 334 voix. Il siégea jusqu'en l'an VII dans cette assemblée, et, favorable à la politique de Bonaparte, fut nommé par lui, le 11 ventôse an VIII, préfet du Calvados. Il remplit en dernier lieu l'emploi du procureur général près le Conseil des prises. Le *Manuel du Bibliographe normand*, par Ed. Frère, l'appelle Jean-Collet-Descotils.

COLLIGNON (CHARLES-ETIENNE), député de 1846 à 1848, né à Metz (Moselle), le 16 mai 1802, mort à Paris le 6 décembre 1885, passa par l'Ecole polytechnique, en sortit dans les ponts-et-chaussées, et exerça pendant plusieurs années les fonctions d'ingénieur jusqu'au grade d'ingénieur en chef. En 1846, il était attaché en cette qualité aux chemins de fer de l'Est, lorsqu'il fut élu, le 31 janvier, par 193 voix sur 207 votants, député du 6^e collège de la Meurthe (Sarrebouurg). C'était une élection partielle, motivée par la démission du député de Sarrebouurg, M. Marchal. M. Collignon, nommé comme conservateur, siégea sur les bancs ministériels. Son mandat lui fut confirmé le 1^{er} août de la même année (aux élections générales), par 201 voix sur 210 votants et 270 inscrits. Jusqu'à la révolution de février, il soutint de ses votes la politique de Guizot. Il quitta en 1848 la vie politique, pour reprendre ses fonctions d'ingénieur en chef de 1^{re} classe. Promu inspecteur-général des ponts-et-chaussées en 1854, il fut (février 1857) un des ingénieurs français choisis par le cabinet de Saint-Petersbourg pour l'étude et la direction du nouveau réseau des chemins de fer russes. En 1872, l'Assemblée nationale, appelée à désigner les membres du conseil d'Etat réorganisé, nomma M. Collignon conseiller d'Etat, le 22 juillet, au premier tour de scrutin, le 4^e sur 22. Fidèle à la politique conservatrice, il fut, a-t-on dit, sur le point d'être désigné par le maréchal de Mac-Mahon pour faire partie de l'éphémère cabinet de Rochebonté (novembre 1877). Il y aurait pris le portefeuille des travaux publics. Admis à la retraite le 25 novembre 1872, comme inspecteur-général des ponts-et-chaussées, M. Collignon était, depuis 1867, commandeur de la Légion d'honneur.

COLLIN. — Toy. SUSY (COMTE DE).

COLLINET (JOSEPH), député à l'Assemblée constituante de 1789, (dates de naissance et de mort inconnues), était curé de Ville-sur-Ilion (Vosges). Il fut, le 16 mars 1789, envoyé aux Etats-Généraux, comme député du clergé par

le bailliage de Bar-le-Duc. Attaché aux idées et aux institutions de l'ancien régime, il quitta l'Assemblée dès le 18 décembre 1789, en donnant sa démission.

COLLOMBEL (PIERRE), membre de la Convention, député au conseil des Cinq-Cents et au conseil des Anciens, né à Argueil (Seine-Inférieure) en septembre 1756, mort à Paris, le 26 janvier 1841, était commerçant à Pont-à-Mousson. Élu, le 7 septembre 1792, membre-suppléant de la Convention par le département de la Meurthe, avec 274 voix sur 493 votants, il entra à l'Assemblée comme député-titulaire, le 11 juillet 1793, en remplacement de Salles, mis en état d'arrestation. Il remplit une mission à l'armée du Nord, s'occupa de questions d'assistance publique, fit accorder un traitement aux « citoyennes » qui avaient remplacé les sœurs hospitalières de Tours, devint secrétaire de la Convention, et membre puis président du comité de sûreté générale. Il prit la parole dans un certain nombre de circonstances peu importantes, donna son opinion sur la police des tribunes, sur la levée du séquestre mis sur les biens des étrangers, fit autoriser le comité de sûreté générale à statuer sur la mise en liberté des détenus, etc. Le 23 vendémiaire an IV, Collombel (de la Meurthe) entra comme ex-conventionnel au Conseil des Cinq-Cents. Il prit une part active (brumaire) à la discussion de la loi contre les déserteurs, sur les dénonciations parvenues au Conseil contre plusieurs représentants, fut nommé secrétaire de l'Assemblée, invoqua l'ordre du jour sur une dénonciation de Dumolard contre le Directoire, et fut l'un des candidats présentés par le Conseil des Cinq-Cents pour le remplacement de François de Neufchâteau comme membre du pouvoir exécutif. Treillard fut élu le 26 floréal an VI; les autres candidats étaient Monge, Garat, Gohier, Génissieux, les généraux Bruue, Ernouf, Moulin, et Duval (de la Seine-Inférieure), ex-député à la Convention et aux Cinq-Cents. Collombel passa, le 23 germinal an VI, comme député de la Meurthe, au Conseil des Anciens. Il y défendit une résolution relative aux emprunts privilégiés sur les rentes viagères, fit approuver celle qui établissait une taxe en faveur des receveurs, vota pour la liberté de la presse, et soutint jusqu'au bout les institutions républicaines. Dans la séance du 13 thermidor an VII, il n'épargna pas les railleries à Courtois (de l'Aube), qui prétendait avoir découvert une grande conspiration jacobine et terroriste, et remercia la commission d'avoir éclairé l'Assemblée sur la situation. Enfin, lors du coup d'Etat de brumaire, Collombel fut de ceux qui protestèrent contre la translation du Conseil à Saint-Cloud et contre les menées du général Bonaparte : « Quoique j'aie à me plaindre, dit-il, de n'avoir pas reçu de lettre de convocation, je passerai sous silence cette petite omission... Je dirai seulement que tous les représentants du peuple ont un intérêt direct à connaître la situation de la république, et je pense que la commission se fera un devoir et un mérite de nous communiquer fraternellement les motifs qui ont pu l'engager à solliciter une mesure aussi extraordinaire que celle de la translation du Corps législatif... » Le lendemain, Bonaparte le fit comprendre sur la liste des députés exclus de la représentation nationale « pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés. »

COLLOT (EDME-JEAN), député au Corps législatif de 1852 à 1840, né à Bar-le-Duc (Meuse)

le 23 juin 1808, mort à Paris, le 11 juillet 1860, était propriétaire à Ligny, près de Bar-le-Duc. Il fut élu avec l'appui du gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte, le 29 février 1852, député au Corps législatif dans la 1^{re} circonscription de la Meuse, par 27,377 voix (83,579 votants, 45,842 inscrits) contre MM. Etienne 2,031 voix, P. Gillon 2,760, et le général de Lamoricière 727. L'auteur des *Profilis critiques et biographiques* (1852) constatait l'obscurité du nouveau député de la Meuse, et ajoutait : « Parlant peu, on ne sait s'il pensait davantage; ses opinions politiques n'ont rien d'inquiétant. » Elles furent constamment d'accord avec celles du gouvernement impérial. M. Collot fut réélu, le 22 juin 1857, par 25,159 voix (26,314 votants, 35,762 inscrits), contre MM. Isidore Buvignier, ancien représentant, 426 voix, et P. Gillon, 224. Il mourut pendant la législature.

COLLOT D'HERBOIS (JEAN-MARIE), membre de la Convention, né à Paris en 1750, mort à Cayenne (Guyane), le 8 juin 1796, appartenait à une famille bourgeoise de Paris, dont le nom patronymique était Collot, et qui lui fit donner de l'instruction. Le jeune Collot débuta par être comédien, et prit au théâtre le nom de d'Herbois, qu'il ne tarda pas à joindre au sien. Après avoir exercé la profession d'artiste dramatique, non sans un certain talent, sur les principales scènes de France et de Hollande, notamment à Bordeaux, à la Haye et à Lyon, il composa lui-même un grand nombre de comédies dont quelques unes eurent un vif succès : la *Famille patriote*, *Socrate*, les *Deux portefeuilles*, *l'Ainé et le cadet*, etc. Ces diverses pièces obtinrent au *Moniteur* une mention flatteuse. On lit, par exemple, dans le numéro du lundi 19 juillet 1790 : « THEATRE DE MONSIEUR : « La *Famille patriote* ou la *Fédération* a été donnée vendredi dernier à ce théâtre avec un très-grand succès, comme on devait s'y attendre. On est bien sûr des applaudissements lorsqu'on présente à un peuple qui vient de célébrer avec le plus vif enthousiasme la conquête de sa liberté, l'expression de tout ce qu'il a senti, le tableau de tout ce qu'il a vu; lorsqu'on y joint l'éloge de tous ceux avec lesquels il vient de resserrer les nœuds sacrés de la fraternité... » Collot d'Herbois fut quelque temps directeur du théâtre de Genève; son séjour dans cette ville contribua, dit-on, à développer ses tendances républicaines. Mais le goût des liqueurs fortes, auxquelles il s'adonna toute sa vie, vint exalter encore chez lui la violence d'un caractère emporté; Collot d'Herbois fut de ceux dont les actes, dans certaines circonstances, compromirent le plus gravement la cause de la Révolution. Dès le début, il s'était signalé par son ardeur bruyante en faveur des idées nouvelles : orateur d'une députation de Paris, il demanda le décret d'accusation contre Lafayette; délégué de la section de la Bibliothèque, il vint déclarer à l'Assemblée législative que la déchéance du roi était le vœu de la population. Un petit traité de lui, qui avait pour titre *l'Almanach du père Gérard*, l'avait mis en réputation et en honneur parmi les patriotes. L'affaire des soldats suisses de Châteaueux, envoyés aux galères de Brest pour avoir pris part à l'insurrection de Nancy, augmenta encore l'influence de Collot d'Herbois : la société des Jacobins le chargea de présenter la pétition en faveur des militaires condamnés, dont l'élargissement fut décrété. Collot alla les chercher lui-même, les ramena triomphalement à Paris, et présida la fête civique

dont ils furent les héros. A la suite de la journée du Dix Août, dans laquelle il avait joué un des premiers rôles, Collot d'Herbois entra dans la nouvelle municipalité de Paris, s'y lia étroitement avec Billaud-Varennes, dont l'action politique fut analogue à la sienne, devint le président de l'assemblée électorale parisienne qui nomma les députés à la Convention nationale, et fut élu lui-même, le 6 septembre 1792, membre de la Convention par le département de Paris, le 3^e sur 14, avec 558 voix sur 573 votants. Un des premiers il appuya l'abolition de la royauté, réclama la peine de mort contre les émigrés qui se trouvaient en pays ennemi, se prononça pour que le siège de l'Assemblée fût fixé à Paris, et fut envoyé en mission à Nice. Pendant son absence eut lieu le procès de Louis XVI: Collot d'Herbois de retour pour le jugement, répondit au 3^e appel nominal: « Eloigné de la Convention nationale, j'ai déjà émis le vœu dont j'étais fortement convaincu; ce vœu, c'est la mort. Fidèle à ma conscience, fidèle au vœu de mes commettants, je le répète aujourd'hui. En revenant prendre place dans la Convention, j'ai traversé plusieurs départements, j'ai vu partout le peuple attendre ce grand événement; il est convaincu que la mort du tyran va écraser à la fois tous les partis. Je vote pour la mort.» Il lutta énergiquement contre la Gironde, avec toute la Montagne, rempli encore plusieurs missions dans le Loiret, dans l'Oise et dans l'Aisne, provoqua l'arrestation d'un grand nombre de suspects, traita l'ennemi de contre-révolutionnaire et Duchâtel de scélérateur, s'éleva contre les communes qui excitaient la guerre civile, etc. Le 13 juin 1793, les suffrages de l'Assemblée portèrent Collot d'Herbois au fauteuil de la présidence. Il demanda encore l'arrestation de plusieurs fonctionnaires, dénonça avec insistance le ministre Garat, et fut adjoint (septembre) au comité de salut public. C'est à partir de ce moment que l'exaltation de son tempérament se donna pleine carrière. D'accord avec Billaud-Varennes, avec qui il partageait le soin de la correspondance administrative, ou le vit se prononcer systématiquement pour les mesures les plus violentes. Quelques-uns de ses collègues du Comité ayant émis l'avis de se délivrer des suspects par la déportation, Collot leva et dit: « Il ne faut rien déporter, il faut détruire tous les conspirateurs; que les lieux où ils sont détenus soient minés, que la mèche soit toujours allumée pour les faire sauter, si eux ou leurs partisans osent encore conspirer contre la république.» Au sein du comité de salut public, Collot d'Herbois formait avec Billaud-Varennes et Barère un parti auquel faisait contre poids celui de Robespierre, Saint-Just et Couthon. Ces deux tendances divergentes s'accrochèrent encore davantage lors des événements de Lyon. Le 12 octobre, sur la motion de Barère, la Convention avait rendu le fameux décret, « le plus terrible, a écrit Louis Blanc, dont il soit fait mention dans l'histoire, » et qui portait: « La ville de Lyon sera détruite; le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République... » Couthon ayant décliné la responsabilité de l'exécution du décret, et obtenu qu'on la lui épargnât; elle fut acceptée, le 30 octobre, par Collot d'Herbois et Fouché. La veille de son départ de Paris (29 octobre) Collot s'était écrié: « Je pars demain, et je proteste que je reviendrai vous apprendre que le midi est purifié.» Le 13 brumaire (3 novembre) il entra à Lyon en maître. « Les excès auxquels il s'emporta furent l'effet d'une organisation vicieuse et

d'une exaltation d'esprit que déprava la toute-puissance. Encore est-il douteux qu'il eût marché d'un pas assuré dans la voie du meurtre, s'il avait été seul; malheureusement le 7 brumaire au soir, Fouché parut... » (Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, tome X.) Le premier acte des nouveaux proconsuls fut de décrier la politique ferme et modérée de leur prédécesseur Couthon; puis ils mirent la terreur à l'ordre du jour, et Collot écrivit, dans un de ses rapports de la Convention, qu'il fallait « imprimer à la faux de la mort un tel mouvement qu'elle moissonnât à la fois tous les coupables. » Collot d'Herbois eut l'idée de donner au peuple (10 novembre) le spectacle d'une fête en l'honneur de Châlier, « l'ami des pauvres », dont le buste fut placé, couronné de fleurs, sur un palanquin que recouvrait un tapis tricolore, mais il mêla à la cérémonie des détails burlesques et de véritables scènes de mascarade. Il reprit ensuite son œuvre de répression sanglante, établit coup sur coup un Comité de séquestre, un Comité de démolition, une commission révolutionnaire de sept juges, et songea à employer, pour aller plus vite en besogne « l'explosion de la mine et l'activité dévorante de la flamme. » S'il ne mit pas ce projet à exécution, il réalisa du moins, après l'entrée de Ronsin à Lyon à la tête de l'armée révolutionnaire, le 4 décembre, dans la plaine des Brotteaux, l'horrible massacre des prisonniers venus de Roanne... De retour à Paris, Collot d'Herbois s'attacha à repousser les accusations qui avaient été portées contre sa sévérité excessive: il parut y réussir. Une tentative d'assassinat dont il fut l'objet de la part d'un jeune royaliste nommé Admiral, qui lui tira, sans l'atteindre, deux coups de pistolet presque à bout portant, ne nuisit pas d'ailleurs à sa popularité. Mais son attitude, dans la journée du Neuf Thermidor, à l'égard de Robespierre, qu'il avait si longtemps flatté, éclaira le peuple sur sa duplicité. Le huit au soir, les Jacobins avaient couvert de huées ses attaques contre Maximilien. Il avait beau rappeler Admiral à la tentative de meurtre dont il avait failli être victime: on lui avait répondu par des risées. On dit qu'alors, avant la fin de la séance, effrayé du spectacle qu'il avait sous les yeux, il se jeta aux pieds de Robespierre et embrassa ses genoux. Le lendemain, à la séance de la Convention qu'il présidait, il n'en montra pas moins contre lui et les siens une animosité extraordinaire, et s'acharna encore après leur mémoire, quand ils eurent péri sur l'échafaud. Mais les thermidoriens ne lui en tirent pas compte. Dénoncé par Lecointre, dès le 12 fructidor (29 août 1794), il fut bientôt obligé de sortir du Comité de salut public. Une nouvelle dénonciation de Merlin de Douai donna lieu à diverses accusations formulées contre lui par les thermidoriens eux-mêmes. Après un long débat, sa déportation fut prononcée le 12 germinal (avril 1795). Transporté à la Guyane avec son ami Billaud-Varennes, il y mourut dans un accès de fièvre chaude, à l'âge de quarante cinq ans, après avoir été exempté de l'amnistie du 4 brumaire.

COLOMB (JEAN-PAUL-CYRUS), député de 1815 à 1818, et de 1822 à 1831, né à Gap (Hautes-Alpes), le 8 avril 1782, mort à Gap, le 19 juillet 1835, appartient à la magistrature. Procureur du roi près le tribunal civil de Marseille, puis avocat général à la cour de Paris, il fut élu, le 22 août 1825, député des Hautes-Alpes au collège de département, par 71 voix sur

119 votants et 186 inscrits. Dans la Chambre introuvable, il fut de la minorité libérale, et monta plusieurs fois à la tribune; il prononça un remarquable discours sur la loi dite « d'amnistie », et conclut en faveur de l'amnistie et contre les exceptions. A propos du projet de loi sur les élections, il déclara qu'il voterait pour l'âge de 30 ans, pour le renouvellement intégral de cinq en cinq ans, à partir de 1816, pour les assemblées cantonales et les deux degrés, et, comme Feuillaud (de Maine-et-Loire) venait de dire qu'il n'y avait dans la majorité de la Chambre que des « sujets fidèles », il le mit en demeure d'expliquer ses paroles. Il parla encore, sur le budget, contre les développements donnés par la commission à la loi des pensions ecclésiastiques. Il souleva un incident violent en appuyant la pétition d'un avocat de Draguignan qui se plaignait d'avoir été condamné malgré l'amnistie, s'écria qu'on avait abusé de la loi, fit allusion au jugement du général Travot, et eut une altercation avec Pardessus qui l'accusait d'avoir récité une diatribe. Colomb ne fut réélu ni en 1816, ni en 1817, ni en 1820. Mais le 17 août 1822, le collège du département des Hautes-Alpes le renomma député par 98 voix (102 votants, 133 inscrits). Ses opinions se modifièrent alors sensiblement, et il ne tarda pas à soutenir en toute occasion la politique du ministère Villèle. Le même collège lui renouvela successivement son mandat : le 19 février 1824 par 111 voix (112 votants, 137 inscrits), le 17 novembre 1827 par 80 voix (125 votants et 218 inscrits), et le 23 juin 1830 par 90 voix (120 votants, 126 inscrits.) La *Biographie des députés de la Chambre septennale* (1826) esquissait en ces termes la physiologie parlementaire de M. Colomb : « Beaucoup de personnes prétendent que le prénom de Cyrus a singulièrement influé sur la destinée politique de ce député magistrat. Il est, dit-on, persuadé qu'il avait été nommé avant les siècles, ainsi que le vengeur d'Israël, dont il se donne comme la continuation appliquée au peuple français. En effet, on a toujours remarqué dans toutes ses actions quelque chose qui tient le milieu entre la hauteur de l'orgueil et la souplesse du ministériel, mais qui décèle, quoique participant de ces deux caractères, un certain esprit de grandeur qui ne peut convenir qu'à un petit Cyrus. M. Colomb a deux idoles auxquelles il sacrifie : la première, c'est sa place d'avocat général, la seconde, c'est le ministère. » M. Colomb vota contre l'adresse des 221, le 13 mars 1830. Il ne fut pas réélu en 1831, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

COLOMB DE GASTE (PIERRE-FRANÇOIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Marliès (Loire), le 23 mai 1754, mort à une date inconnue, était propriétaire à Saint-Sauveur. Il fut élu, le 1^{er} septembre 1791, député de Rhône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 4^e sur 15, par 423 voix (576 votants). Il y fit partie de la majorité, et remplit encore, pendant la période révolutionnaire, les fonctions d'administrateur du département de Rhône-et-Loire et celles de juge de paix du canton de Saint-Champend.

COLOMBEL (EVARISTE-JEAN-MARIE), député en 1846, né à Nantes (Loire-Inférieure), le 1^{er} janvier 1813, mort à Nantes, le 22 novembre 1866, était le fils d'un magistrat de cette ville. Il se fit recevoir avocat, et fut deux fois choisi comme bâtonnier de son ordre. Elu, le 1^{er} août 1846, député du 6^e collège de la Loire-Infé-

rieure (Paimbœuf), par 79 voix sur 158 votants et 191 inscrits, contre 73 à l'amiral Le Ray, député sortant, il se vit obligé, après avoir siégé quelques mois dans les rangs de l'opposition, de renoncer à son mandat législatif, par suite d'une fièvre cérébrale qui menaça sa vie. Parmi les travaux accomplis pendant sa courte carrière parlementaire, on peut citer son rapport sur l'élection de M. Quesnaut, député de Cherbourg, élection qui donna lieu à de vives accusations contre le pouvoir, et qui souleva, dans la Chambre, des débats animés. Il se disposait à reprendre son poste au Palais-Bourbon, quand éclata la révolution de Février. Conseiller municipal de Nantes, il fut appelé sous la République aux fonctions de maire, qu'il exerça jusqu'à l'époque du coup d'Etat. M. Colombel fit partie pendant plusieurs années du Conseil général de la Loire-Inférieure. Il avait publié une brochure politique intitulée : *Du principe électif*.

COLOMBEL DE BOIS-AULARD (PORTIEN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Laigle (Orne), le 30 août 1730, mort à une date inconnue, était négociant à Laigle. Le 25 mars 1789, il fut élu par le bailliage d'Alençon député du tiers aux Etats-Généraux. Il siégea dans la majorité et vota avec elle, sans prendre la parole. Son fils appartient à l'armée et devint, en 1830, sous-préfet de Falaise.

COLOMBEL DE LA ROUSSELIÈRE (LOUIS-JACQUES), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né en 1738, mort à une date inconnue, a été confondu par les *Tables du Moniteur* avec Colombel de Bois-Aulard, le constituant de 1789 (*V. p. haut*). Il était procureur-syndic du district de Laigle, quand il fut élu député suppléant à la Convention nationale par le département de l'Orne, « à la pluralité des voix sur 561 votants. » Bientôt appelé à siéger comme titulaire, il prit part au jugement de Louis XVI, et se prononça contre l'appel au peuple et pour la mort sans sursis. Il entra, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, comme député du Nord, et se fit peu remarquer dans cette assemblée, qu'il quitta, d'ailleurs, dès l'an V.

COLOMBET (BERNARD-JOSEPH-ANATOLE), représentant en 1871, sénateur de 1876 à 1879, député en 1885, né à Langogne (Lozère), le 7 septembre 1833, était grand propriétaire et maire de Langogne, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Lozère à l'Assemblée nationale, le 1^{er} sur 3, par 14,218 voix sur 25,502 votants et 42,096 inscrits. Il prit place à l'extrême-droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour la démission de Thiers, pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, contre le retour du parlement à Paris, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre les lois constitutionnelles. Il prit une part active aux tentatives de restauration monarchique, signa l'adresse au pape au sujet du « Syllabus », et, lors de la discussion des lois constitutionnelles, il déposa un amendement dirigé contre les orléanistes, et interdisant les fonctions de président de la République aux membres des familles ayant régné sur la France; l'amendement fut rejeté.

Le 30 janvier 1876, M. de Colombet, qui était

conseiller général de la Lozère pour le canton de Langogne, depuis le 8 octobre 1871, et qui devint président de ce conseil, fut élu sénateur de la Lozère, le 1^{er} sur 2, de la liste de « l'union conservatrice », par 149 voix sur 247 votants; le 1^{er} de la liste républicaine, M. Roussel, n'obtint que 118 voix. Il siégea à l'extrême-droite; mais il échoua au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, avec 104 voix contre 162 à son concurrent, M. Roussel, ancien représentant, élu.

Aux élections législatives du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice, M. de Colombet fut élu, le 2^e sur 3, par 16,835 voix sur 31,382 votants et 38,179 inscrits; mais cette élection fut invalidée et les électeurs, convoqués à nouveau le 14 février 1886, ne donnèrent à M. de Colombet que 14,967 voix, tandis que le dernier élu de la liste républicaine, M. Bourrilon, obtenait 16,338 suffrages. M. de Colombet ne fut pas plus heureux aux élections sénatoriales du 5 janvier 1888, pour le renouvellement triennal; il échoua avec 183 voix contre 207 accordées au dernier élu de la liste républicaine, M. de Rozière.

COLOMÈS DE JULLAN (CHARLES-JOSEPH), député de 1831 à 1842, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 22 septembre 1799, mort à Tarbes le 15 avril 1870, était ancien élève de l'École polytechnique, et ingénieur des ponts-et-chaussées. Destitué quelques jours avant les ordonnances de Charles X, pour l'indépendance qu'il avait montrée dans les élections, il fut élu comme candidat libéral, le 5 juillet 1831, député du 2^e collège des Hautes-Pyrénées (Tarbes). Il siégea dans l'opposition, et s'associa dès le début à la plupart des votes de la gauche, ainsi qu'au fameux compte rendu de 1832. Réélu le 21 juin 1834, par 91 voix (134 votants, 150 inscrits), contre 43 à M. Baradère. M. Colomès se prononça notamment contre les lois de septembre et de disjonction. Il fut encore réélu le 4 novembre 1837, cette fois comme député d'Argeles, avec 109 voix sur 110 votants et 150 inscrits. Le gouvernement de Louis-Philippe le promut, pendant cette législature, au grade d'ingénieur en chef. Cette circonstance l'empêcha de prendre part à la discussion de l'adresse favorable au ministère Molé. Il obtint à la Chambre des députés une dernière réélection, le 2 mars 1839. M. Colomès de Juillan était conseiller-général des Hautes-Pyrénées. Il fut, le 14 mai 1862, admis à la retraite comme ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

COLONIEU (SAUVEUR-JEAN-A ntoine-SYLVESTRE), député au Corps législatif de l'an XIV à 1810, né à Cairanne (Vaucluse), le 31 décembre 1770, mort à une date inconnue, entra dans les ordres et appartient à la congrégation des doctrinaires. On le retrouve, sous la Révolution, commissaire du Directoire exécutif. Le 2 vendémiaire an XIV, le Sénat conservateur admit Colonieu à représenter le département de Vaucluse au Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1810.

COLONNA. — Voy. WALEWSKI (COMTE).

COLONNA D'AVELLA (CHARLES, COMTE), membre du Sénat conservateur, né le 3 septembre 1737, mort à Rome en 1819, dut à la noblesse de son origine et à la situation qu'elle lui avait créée dans son pays, sa nomination, le 22 février 1811, comme membre du Sénat conservateur de l'Empire français. Mais il y siégea

peu de temps. Dès 1812, il cessa de figurer sur la liste des membres du Sénat.

COLONNA DE CESARI-ROCCA (PIERRE-PAUL, COMTE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né le 29 octobre 1748, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée. Capitaine, puis colonel de gendarmerie à Portovaccio, il fut élu, le 3 juin 1789, par l'île de Corse, député du tiers aux États-Généraux. Il se rallia à la majorité de l'Assemblée. Quand il eut été décrété que les troupes en garnison dans les départements frontières prêteraient le serment civique, en présence de commissaires choisis parmi les députés, Colonna de Cesari-Rocca fut désigné, le 22 juin 1791, comme un de ces commissaires, pour aller recevoir le serment dans les départements des Ardennes, de la Meuse et de la Moselle.

COLONNA D'ISTRIA (IGNACE-ALEXANDRE, COMTE), député en 1830, né à Ajaccio (Corse), le 30 juillet 1782, mort à Bastia, le 2 mars 1859, appartenait comme Colonna d'Avella et Colonna de Cesari-Rocca (V. p. haut) à une des plus anciennes familles de la Corse; cette famille se disait descendue de Hugues Colonna, romain qui au VIII^e siècle fit la conquête de la Corse sur les Sarrasins. Il fit son droit à l'Université de Pise, en Toscane, puis fut reçu avocat à la cour d'appel d'Ajaccio. L'influence que son origine lui assurait dans l'île, fit fléchir en sa faveur les lois et décrets des 16-24 août 1790 et 5 fructidor an III, sur l'organisation judiciaire en France. Il fut nommé par Napoléon I^{er}, le 24 janvier 1805, à peine âgé de vingt-deux ans, procureur-impérial près le tribunal de première instance d'Ajaccio. Lors de la réorganisation des cours et tribunaux (1811), Colonna d'Istria fut fait avocat général, et, peu après, procureur général, quoiqu'il n'eût pas encore atteint sa trentième année, et contrairement à la loi toute récente du 20 avril 1810 qui régissait l'ordre judiciaire. A la chute de l'Empire, en 1814, le favori de l'empereur se rallia avec empressement aux Bourbons. L'armée anglaise étant venue occuper la Corse, et le général Montrésor, gouverneur provisoire pour l'Angleterre, ayant pris un arrêté portant que la justice serait rendue au nom de George III, roi de la Grande-Bretagne, la cour d'Ajaccio prit le lendemain, 7 mai 1814, sur le réquisitoire de Colonna d'Istria, une délibération unanime par laquelle elle déclarait « qu'elle ne saurait, sans trahir son honneur et ses devoirs les plus sacrés, rendre la justice en tout autre nom qu'en celui de Louis XVIII, roi des Français. » Par un autre arrêté, du 26 mai, le gouverneur anglais l'ayant nommé procureur-général en la cour suprême de justice qu'il avait organisée à Bastia, Colonna refusa cette place. Il fut maintenu dans ses fonctions par le gouvernement de la Restauration, jusqu'en 1818; mais, à cette époque, à la suite d'une mesure qui tendait à écarter les Corses des premiers postes de la magistrature et de l'administration, il fut attaché momentanément comme président de Chambre à la cour royale de Nîmes. Peu d'années après (1823), le gouvernement revint sur sa détermination: Colonna fut promu premier président de la cour de Bastia. Il assista au sacre de Charles X, et reçut, à cette occasion, la confirmation du titre de comte que portaient ses ancêtres. Enfin le 20 juillet 1830, le collège de département de la Corse le choisit pour député, par 24 voix sur 37 votants; mais l'élection ayant été annulée, « il ne voulut plus, dit un

biographe, tenter de contrebalancer l'ascendant de la famille Sébastiani, et s'effaça devant elle. » Il mourut en 1859, premier président honoraire de la cour de Bastia et commandeur de la Légion d'honneur.

COLSON (JEAN), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Manoncourt-sur-Seille (Meurthe), le 24 octobre 1784, mort à Manoncourt-sur-Seille en 1801, était curé de Nitting, en Lorraine. Député du clergé aux États-Généraux pour le bailliage de Sarreguemines (30 mars 1789), il se rallia au tiers-état, et prit part, en 1790, à la discussion de la constitution du clergé. Sur l'article 41, portant que chaque curé aurait le droit de choisir ses vicaires, pourvu que son choix fût approuvé par l'évêque, l'abbé Colson dit : « Il est incontestable que par l'ordination, le prêtre reçoit le droit d'exercer les fonctions sacrées, mais elle ne désigne pas les sujets sur lesquels il exercera ses pouvoirs. Autrefois l'ordination n'était donnée que pour remplir tel emploi, le prêtre avait en même temps une juridiction. En admettant l'article, il y aurait autant d'évêques que de curés : on détruirait la hiérarchie ecclésiastique que nous ne pouvons anéantir sans cesser d'être catholiques. »

COMANDRÉ (JEAN-JOSEPH-MARIE-EDOUARD), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Florac (Lozère), le 5 décembre 1791, mort à Florac, le 21 août 1863, était le fils d'un avocat au parlement de Paris, depuis, juge au tribunal civil de Florac jusqu'en l'an VIII. Il étudia le droit et s'inscrivit au barreau de sa ville natale (1814). Ses opinions libérales lui attirèrent les poursuites du gouvernement de la Restauration. Pour avoir dit, dans les rangs de la garde nationale sous les armes, et sur interpellation du sous-préfet qui la passait en revue après les Cent-Jours, « qu'il n'y avait aucune puissance humaine qui pût lui faire crier : « Vive le Roi », fallut-il mourir », il fut arrêté au milieu de la nuit, conduit, la chaîne au cou, de Florac à Mende, entre 25 gendarmes, commandés par deux officiers, et traduit, sous « la Terreur blanche », devant une cour prévôtale sous l'imputation « d'avoir répandu de faux bruits, porté les esprits à la révolte et à l'éloignement des devoirs envers le Roi et son auguste famille. » Après deux mois de prévention, il comparut enfin devant la cour qui se déclara incompétente. Renvoyé devant la police correctionnelle pour « insultes à sous-préfet et provocations de ce magistrat en duel », il fut condamné, de ce chef, à un mois de prison et à l'amende, fut rayé des cadres de la garde nationale, et suspendu de l'exercice de sa profession. Membre de la Société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, il se déclara en faveur de la République, salua avec joie la révolution de février 1848, devint chef de bataillon de la garde nationale de Florac, et fut élu, le 23 avril, représentant de la Lozère à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 4, par 9,615 voix (32,051 votants, 38,359 inscrits.) Il fit partie du comité des affaires étrangères, siégea parmi les modérés du parti démocratique, et vota avec eux : 9 août, contre le rétablissement du cautionnement ; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et contre les poursuites contre Caussidière ; 1^{er} septembre, pour le rétablissement de la contrainte par corps ; 18 septembre, pour l'abolition de la peine de mort ; 7 octobre, contre l'amendement Grévy ; 2 novembre, contre le droit au travail, tout en proclamant le droit à l'assistance ; 25 novembre,

pour l'ordre du jour : « Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie ; » 27 décembre, pour la suppression de l'impôt du sel ; 23 janvier 1849, contre la proposition Rateau ; 21 mars, contre l'interdiction des clubs ; 26 mai, pour la mise en liberté des transportés. Le 31 janvier 1849, il s'était abstenu dans le scrutin sur le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, « parce que, écrivit-il au *Monteur*, un accusé (Quentin) se proposait d'invoquer son témoignage. » Non réélu à l'Assemblée législative, M. Comandré refusa les compensations qui lui furent offertes dans les plus hautes fonctions de la magistrature, et reprit sa place au barreau de Florac dont il était le bâtonnier. Son frère, M. Emile Comandré, fut préfet du Doubs sous le gouvernement de Cavaignac, préfet de la Lozère en 1849 et, après l'élection de L.-N. Bonaparte, fut transféré d'office à la recette des finances de Morlaix, dont le titulaire venait le remplacer à Mende comme préfet.

COMASERRA (MICHEL DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Perpignan (Pyénées-Orientales), le 6 janvier 1735, mort à une date inconnue, était homme de loi et propriétaire à Perpignan. Le 29 avril 1789, il fut élu, au premier tour de scrutin, député de la noblesse aux États-Généraux par la province de Roussillon. Il siégea à droite et montra peu de goût pour les idées nouvelles. De concert avec son collègue, l'autre député de la noblesse du Roussillon, Banyuls de Montferrière, il protesta contre la réunion des trois ordres par la lettre suivante : « Nous, députés de la noblesse des vigueries du Roussillon, Couffient et Cerdagne, soussignés, croyons qu'il est de notre devoir de dire ce que d'après la lettre de notre mandat qui nous assujettit à voter par ordre et nous ordonne cependant de rester unis à notre ordre en protestant, déclarons que nous nous priverons de toute voix délibérative en tout ce qui sera contraire à notre mandat jusqu'à ce que nos commettants, à qui nous avons déjà donné connaissance de l'état actuel des choses, aient pris en considération la déclaration du roi. En conséquence, en attendant des instructions ultérieures, nous protestons contre toute délibération qui pourrait être prise dans cette Assemblée et en demandons acte.

« Fait à Versailles, dans la Chambre de l'ordre de la noblesse, le mardi, 30 juin 1789. Signé : COMASERRA, BANYULS DE MONTFERRÉ. »

Nota. — « Cette protestation n'est que provisoire ; il se présentera bientôt l'occasion d'en faire une autre plus étendue. »

Comaserra et son collègue se rallièrent pourtant, quoiqu'à contre cœur, à l'Assemblée nationale. En 1790, à propos de la constitution civile du clergé, une émeute ayant été fomentée à Perpignan par la Société contre-révolutionnaire des *Amis de la paix*, Comaserra et son collègue se trouvèrent compromis dans les troubles. Les « patriotes » étaient allés les chercher à leur domicile et les avaient conduits au « département. » Ils furent d'ailleurs, par respect pour leur inviolabilité, laissés en liberté et « accompagnés avec calme chez eux par six administrateurs. » Le 21 décembre 1790, Mignet rendit compte de cette affaire à la Constituante.

COMBAREL DE LEYVAL (MATHIEU-LOUIS-DESIRÉ, COMTE), député de 1839 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-49, né à Vernet (Puy-de-Dôme), le 11 février 1808, était propriétaire dans son département, à Saint-Fargeau. Il

débuta tout jeune dans la politique, comme membre du conseil général du Puy-de-Dôme. Le 2 mars 1830, il fut élu député du 4^e collège (Riom), et alla prendre place au centre gauche, dans les rangs du tiers-parti. Il vota, d'ailleurs, presque toujours favorablement au pouvoir, et fut successivement réélu : le 9 juillet 1842, par 146 voix (191 votants, 238 inscrits) contre 42 au général Simmer; et le 1^{er} août 1846, par 137 voix (232 votants, 252 inscrits), contre 91 à M. Boncher. Après les événements de février 1848, le parti conservateur adopta sa candidature à l'Assemblée constituante : il fut élu, le 28 avril, représentant du Puy-de-Dôme, le 9^e sur 16, avec 55,552 voix (125,432 votants, 178,000 inscrits) et siégea à droite. Il vota : 9 août 1848, pour le rétablissement du cautionnement; 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière; 7 octobre, contre l'amendement Grévy sur la présidence; 2 novembre, contre le droit au travail; 4 novembre, pour l'ensemble de la Constitution; 25 novembre, pour l'ordre du jour de félicitations à Cavaignac; 28 décembre, contre la réduction de l'impôt sur le sel; 12 janvier 1849, pour la proposition Rateau; 21 mars, pour l'interdiction des clubs; 2 mai, contre l'amnistie des transportés. M. Combarieu de Leyval parut plusieurs fois à la tribune, notamment dans la séance du 29 janvier, pour se joindre aux représentants conservateurs qui pressaient l'Assemblée constituante de terminer ses travaux. Après avoir prêté son appui au gouvernement du général Cavaignac, il soutint la politique de L.-Napoléon Bonaparte, et se prononça en faveur de l'expédition de Rome. Réélu encore par le Puy-de-Dôme, le 1^{er} sur 13, représentant à l'Assemblée législative, avec 54,312 voix (168,305 inscrits), il fut un des partisans les plus résolus et les plus actifs de la politique de réaction qui prévalait alors dans les conseils du gouvernement, et prit souvent la parole pour défendre cette politique. Il vota la loi du 31 mai 1850, restrictive du suffrage universel, la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, et se prononça pour la révision de la Constitution. Il ne fut pas toutefois, le candidat officiel du gouvernement présidentiel aux élections du Corps législatif qui eurent lieu le 29 février 1862; il fut même vivement combattu par l'administration, et ne put faire imprimer ni circulaire, ni bulletin de vote; deux de ses amis, ayant distribué dans des auberges quelques bulletins écrits à la main, furent arrêtés et mis en prison. Dans ces conditions, il échoua dans la 4^e circonscription du Puy-de-Dôme, avec 1,456 voix seulement contre 20,782 accordées à M. Dumiral, élu. Il reentra alors dans la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 août 1845.

COMBARIEU (PIERRE-LOUIS-JÉRÔME-GUSTAVE DE), représentant en 1871, né à Lauzerte (Tarn-et-Garonne), le 7 mars 1823, entra dans la marine en 1839. Aspirant (1^{er} septembre 1841), enseigne (1^{er} novembre 1845), lieutenant de vaisseau (2 avril 1851), capitaine de frégate (10 août 1862), il prit sa retraite en 1868, et, lors de la guerre de 1870, fut nommé par le gouvernement de la Défense nationale colonel de mobilisés de l'Isère. Il se trouvait à l'armée des Vosges, quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 12, par 58,638 voix sur 92,816 votants et 162,174 inscrits. Il prit place au centre gauche, et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assem-

blée à Paris, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la démission de Thiers, contre la circulaire Pascal, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie; il s'était abstenu sur les prières publiques, sur l'arrêté contre les enterrements civils, sur l'amendement Pascal Duprat.

Aux élections du 20 février 1876, il échoua dans la 2^e circonscription de Grenoble avec 993 voix contre 8,329 accordées à l'élu, M. Authoard, 3,357 à M. Breton, et 3,139 à M. Aristide Rey.

M. de Combarieu était conseiller général de l'Isère pour le canton de Pont-en-Royans depuis le 8 octobre 1871, chevalier de la Légion d'honneur (1846) et officier du même ordre (1864).

COMBES (JOSEPH-MARIE), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Villecomtal (Aveyron), le 14 août 1793, était curé de la paroisse de Saint-Amans à Rodez. Le parti conservateur et catholique, qui avait pour organe le *Journal de l'Aveyron*, et qui pouvait directement ses inspirations à l'évêché de Rodez, l'inscrivit sur la liste de ses candidats aux élections du 13 mai 1849, pour l'Assemblée législative. L'évêque de Rodez, par une lettre qui fut rendue publique, fit connaître qu'il avait donné à cette liste toute son approbation : « Je n'ai pas balancé, vous le savez, messieurs, écrivait-il le 25 avril aux membres du Comité, à désigner un prêtre pour faire partie de la liste des candidats que vous avez proposés aux électeurs, et cela avec d'autant plus d'empressement que j'ai pensé, comme vous, que c'était par le concours et la réunion des hommes d'ordre qu'on pouvait conjurer les malheurs dont nous menaçaient les adversaires de notre ordre social; qu'à défaut de l'honorable M. Abbal, qui a dignement rempli son mandat et qui aspirait à reprendre ses anciennes fonctions, je désirais compter encore un ecclésiastique dans les rangs de la représentation aveyronnaise, pour soutenir nos grands intérêts, et particulièrement ceux de la religion et de l'Eglise, et que je me trouvais assez heureux dans la circonstance, pour rapprocher et concilier par ce choix les deux fractions de l'opinion modérée, office et ministère qui conviennent si bien à mon titre d'évêque et de père. J'ai cru donner à votre liste, messieurs, une preuve assez marquée de mon approbation, en vous présentant pour y entrer le digne M. Combes qui, depuis plusieurs années, fait partie de mon conseil, et qui, par sa sagesse, son jugement sûr, son esprit de charité et de paix, sa modération et ses autres vertus, à des titres spéciaux à ma confiance... » (*Journal de l'Aveyron*, 28 avril 1849). Malgré ce patronage, la rivalité de quelques ecclésiastiques mécontents fit rayer sur certaines listes le nom de M. Combes, qui n'en fut pas moins élu, le 6^e sur 8, représentant de l'Aveyron à la Législative, par 42,398 voix (79,850 votants, 112,514 inscrits). L'abbé Combes siégea à droite, et fit partie jusqu'au bout de la majorité de l'Assemblée. Après avoir voté contre l'interpellation Ledru Rollin sur les affaires de Rome, pour l'expédition romaine et pour les remerciements (9 juillet) aux troupes de cette expédition, il se prononça pour la loi Falloux-Pariou sur l'instruction publique, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Après la session, il revint à Rodez où il reprit l'exercice de son ministère.